

**ASSEMBLEE NATIONALE**4 juillet 2005

---

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 537

présenté par  
MM. Biessy, Chassaigne, Daniel Paul  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 21**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article, comme d'ailleurs l'article 20, créerait une nouvelle catégorie hybride de biens professionnels, détenus en réalité par des personnes n'exerçant plus de véritable activité professionnelle.